



Point no 5 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 695'000.- TTC pour l'assainissement et le renforcement du réseau électrique basse tension de la rue des Epancheurs et pour la réfection de la place des Epancheurs à Auvernier

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

Le présent rapport concerne un assainissement et un renforcement du réseau électrique de la rue des Epancheurs à Auvernier, ainsi que de la place éponyme. En 2012, feu la Commune d'Auvernier avait réalisé des travaux pour la mise en œuvre des mesures du Plan Général d'évacuation des eaux pour le secteur des Epancheurs, de la route du Lac et de la rue de Port-du-Vin. A cette occasion, la Commune avait décidé de poser des tubes PE en attente en vue de l'assainissement de son réseau électrique, ainsi que pour la modernisation de l'éclairage public. Toutefois, les câbles électriques eux-mêmes n'avaient pas été changés. Il convient, aujourd'hui, de procéder au changement des câbles concernés pour assainir l'alimentation électrique de l'ensemble de la zone concernée.

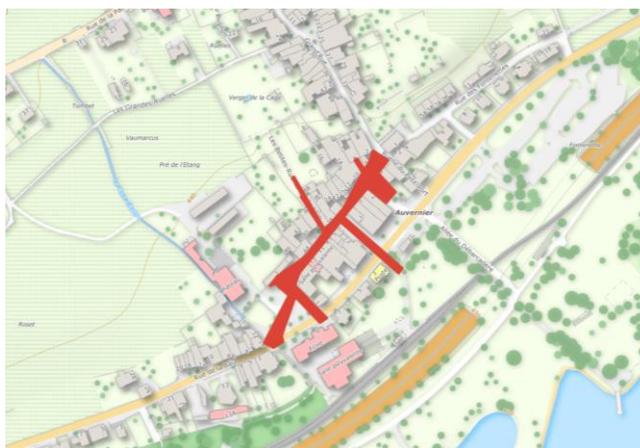


Figure 1 Zone d'intervention

2. Situation actuelle

Si, à l'occasion des travaux d'installation du PGEE, la Commune avait bien procédé à la pose des tubes nécessaires à l'assainissement du réseau électrique, il convient de noter que les tubes PE ont été installés en limite du domaine public communal. Dans ce secteur du vieux village, nous sommes en présence de constructions dont la limite de propriété se trouve souvent en bordure directe de la domanialité communale. Ainsi, le percement des murs des constructions n'a pas été effectué préalablement.

Le réseau électrique actuel est vétuste et sa conception est essentiellement une architecture en artère principale avec des dérivations multiples pour les introductions privées que l'artère croise au passage. De plus, les câbles sont actuellement en installation dite « combinée » pour le réseau électrique BT et le réseau d'éclairage public (câbles avec pilote intégré) et sont de type PPb (papier-plomb), dont la technologie date de près de 50 ans. En cas de défaut sur ces câbles, les rues en question seraient par conséquent toutes impactées. Dans un tel cas, la panne peut durer relativement longtemps, jusqu'à ce que le défaut soit localisé et puisse être réparé.

Enfin, il faut encore mentionner que pour avoir une stabilité suffisante du pavage, une dalle en béton a été réalisée sous les pavés. Ainsi, les coûts de génie civil, déjà importants à cause de l'intervention dans la zone pavée se trouvent encore alourdis par la nécessité du percement et du remplacement de ladite dalle.

Par ailleurs, si la conduite principale de l'eau potable a bien été changée dans le cadre des travaux du PGEE, il n'en va pas de même pour les dérivations et les introductions privées, qui ont été conservées en l'état. Il s'agit donc d'introductions âgées d'au moins 60 ans, en métal et ayant donc un risque de fuite important. Il conviendra ainsi de les assainir dans le cadre du projet.

3. Projet

Afin de sécuriser l'alimentation électrique de la zone, il est proposé de continuer les travaux initiés en 2012. Le projet de modernisation et de renforcement de la zone est basé sur la mise en place de trois nouvelles armoires de distribution BT implantées sur les concentrations de départ et d'arrivée des tubes PE posés en 2012. Les points concernés sont la façade Sud de la maison sise rue des Epancheurs 30, la façade Ouest du bâtiment sis place des Epancheurs 1 et au coin Nord-Est du bâtiment sis route du Lac 3.



Figure 2 Points d'implantation des nouvelles armoires de distribution BT

Ces emplacements ne peuvent être déplacés puisque les tubes de réserve posés en sous-sols en vue de l'assainissement du réseau électrique BT se concentrent naturellement en ces points. Toutefois, afin d'améliorer le maillage du réseau, il est aisément possible de tirer les axes de transport direct entre les armoires en câble GKN 150mm² cuivre. Au demeurant, deux chambres de type Gatic avaient déjà été prévues à l'époque des travaux de 2012.

Les introductions des différents bâtiments seront reprises et remplacées. Comme cela se fait en application des règles techniques actuelles, les introductions partiront de façon individuelle depuis l'armoire de distribution la plus adaptée. Il sera ainsi obtenu une meilleure sécurité d'alimentation et une augmentation de la qualité de fourniture.

Il convient de mentionner, ainsi que cela a été évoqué plus haut, que les tubes PE en attente ont été installés jusqu'en limite du domaine public. Ainsi que mentionné plus haut, le percement des murs des constructions n'ayant pas été effectué, il conviendra d'ouvrir ponctuellement la zone concernée pour réaliser les introductions. Cette ouverture entraînera également l'ouverture de la dalle en béton de stabilisation des pavés qu'il faudra aussi remplacer au moment de la fermeture.

Enfin, concernant les autres services communaux, l'eau potable et l'évacuation des eaux ont été assainies en 2012. L'eau potable est constituée d'une conduite de distribution en PE DN 160 et l'évacuation des eaux s'effectue, pour les eaux usées dans un collecteur béton DN 700, et pour les eaux claires, dans un collecteur PVC DN 500. Il ne sera donc pas nécessaire d'intervenir sur les conduites principales, toutefois les introductions privées de l'eau potable ont été conservées en l'état. Pour être précis, les branchements sont en PE DN 50 jusque devant les immeubles et joints à la conduite métallique d'origine avant les murs des constructions. Vu leur âge et leur emplacement, il serait judicieux de procéder à leur remplacement par des tubes en PE 50 jusqu'aux compteurs. Cette intervention nécessitera également des ouvertures dans la zone pavée et dans la dalle en béton. Autant que possible, les ouvertures pour l'eau potable seront regroupées avec les ouvertures pour l'électricité, mais les introductions privées ne sont pas toujours positionnées au même endroit.

Il nous paraît opportun de saisir l'occasion de réfectionner la totalité de la couche de roulement de la place des Epancheurs. Ce dossier est resté en attente depuis plusieurs années déjà et au vu des projets engagés depuis lors, a toujours été repoussé. L'état de la place est, aujourd'hui, fortement détérioré et il semble judicieux de profiter des synergies avec les travaux décrits ci-dessus. Un état des lieux du programme d'investissement à fin août nous permet d'intégrer cette dépense supplémentaire non planifiée en 2019. D'une façon plus précise, l'enrobé actuel sera « dégrappé » et le coffre écroulé. Ensuite, un revêtement bitumeux de type AC T 16 N sera posé sur une épaisseur de 70 mm. En outre, il sera procédé au remplacement de 3 regards usés et de 13 capes de vannes.

Investissement

L'investissement à consentir pour l'assainissement et le renforcement réseau électrique basse tension de la rue des Epancheurs et de la place des Epancheurs se présente comme suit :

Récapitulatif

A. Câble BT de distribution et armoires électriques	CHF	73'852.—
B. Reprise des introductions privées « BT »	CHF	67'192.—
C. Reprise des introductions privées « eau »	CHF	20'480.—
D. Génie civil	CHF	402'000.—
E. Honoraires direction travaux et géomètre	CHF	20'000.—
E. Divers et imprévus (10%)	CHF	58'353.—
Sous-total HT	CHF	641'877.—

TVA 7.7 %	CHF	49'424.50
TOTAL TTC arrondi	CHF	695'000.—

Il s'agit encore de mentionner que le projet, tel que présenté, figure au plan des investissements de l'année 2019. Toutefois, le montant prévu est de CHF 125'000.-, contre CHF 695'000.- demandés ici. En l'occurrence, la différence se situe au niveau du génie civil très important à réaliser dans ce cas, ce qui n'était initialement pas prévu. En effet, selon les informations dont nous disposons au moment de l'estimation pour inscription sur le plan des investissements, les tubes en attente avaient été installés jusque dans les constructions privées, ne nécessitant pas d'ouvertures dans la chaussée pavée.

Ceci vaut tant pour l'électricité que pour l'eau potable, cette dernière étant d'ailleurs complètement absente du projet au moment de son inscription sur le plan des investissements.

De plus, ainsi que relevé plus haut, le Conseil communal souhaite profiter de l'opportunité offerte par ces travaux pour réfectionner la place des Epancheurs. Il est évident que ce coût, soit approximativement CHF 187'000.-, n'était pas prévu dans le projet initial.

En outre, une extension du réseau électrique dans la zone concernée a été réalisée en direction de l'Ouest, sur le parking des Epancheurs. De même, des constructions situées à Port-du-Vin, Petit-Port, Port-de-la-Côte et à la rue du Lac sont également concernées par cet assainissement électrique.

Ces travaux seront amortis aux taux indiqués dans l'arrêté, en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC).

4. Conclusion

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Les travaux tels que proposés sont effectivement onéreux, toutefois, ils permettront d'assainir un réseau actuellement vétuste et pouvant nécessiter, pour d'éventuelles réparations, des coûts très importants en regard des avantages. En effet, l'intervention pour une recherche de panne dans une rue pavée est extrêmement onéreuse.

Par ailleurs, la Commune d'Auvernier avait, en son temps, préparé le terrain à un assainissement efficace du réseau électrique, ainsi qu'un renforcement du réseau de distribution dans une zone fortement sollicitée, car densément bâtie. Cet investissement sera le moyen de terminer un travail commencé il y a maintenant plus de 7 ans et qu'il convient de ne pas laisser de côté davantage.

Enfin, les ouvertures en surface resteront très limitées en regard de la zone d'intervention. Ce sera également l'occasion de s'assurer que toutes les introductions en eau potable de la zone ont bien été assainies et de disposer d'un cadastre complet dans toute cette région.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à approuver le présent rapport et l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 20 août 2019

Arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 695'000.- TTC pour l'assainissement et le renforcement du réseau électrique basse tension de la rue des Epancheurs et pour la réfection de la place des Epancheurs à Auvernier

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
dans sa séance du 12 septembre 2019,
vu un rapport du Conseil communal du 20 août 2019,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

arrête :

Article premier.- Un crédit d'engagement de **CHF 695'000.- TTC** est accordé au Conseil communal pour l'assainissement et le renforcement du réseau électrique basse tension de la rue des Epancheurs et de la place des Epancheurs.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes des investissements et amortie au taux pour l'électricité de 3%.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

M. Vermot

L. Godet